



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-081

\*\*\*

**Objet :**

**Fourrière de véhicules :  
Choix de l'entreprise du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin  
2022.**

Délibération affichée le : **29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents :** MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :** BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à VAILHE Bruno - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** LEROY Annie - POURTIER Jean Luc - EDMOND-MARIETTE Gérard - - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne  
Convocation du 19 juin 2018

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération du 12 décembre 2017, il a été autorisé à lancer une procédure pour la mise en place d'un service de fourrière. L'avis d'appel public à candidature a été inséré dans le midi-libre du 21 avril 2018, les candidats avaient jusqu'au 25 mai 2018 pour déposer leurs dossiers.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en commission de Délégation de Service Public le 19 juin 2018 a analysé le dossier administratif et l'offre d'un candidat.

Compte-tenu du montant des sommes dues au délégataire, de la durée de la convention fixée à 4 ans, du dossier conforme déposé par cette entreprise, la Société Franck Dépannage peut être retenue et la convention ci-jointe peut être approuvée.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **24 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **CONCLUE** avec la société Franck Dépannage – route de Lodève – 34150 Gignac, la convention de délégation de service public pour la mise en place d'un service de fourrière pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2022.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation et de gestion de la fourrière de véhicules.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au budget les sommes relatives à cette convention.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20180626-DEL2018-081-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2018  
Date de réception préfecture : 27/06/2018